## SYNDICAT MIXTE POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL** Séance du 21 Février 2023

## Sous la présidence de M. Marc BOUCHE, Président

Monsieur Marc Bouché souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18 h 30

## <u>Membres présents</u>:

Délégué de Jebsheim

Délégué de Muntzenheim

Délégué de Urschenheim

Délégué de Wickerschwihr

Mme Elisabeth BRAESCH Déléguée d'Andolsheim Délégué de Bischwihr M. Marie-Joseph HELMLINGER Délégué de Fortschwihr Délégué de Grussenheim Mme Estelle BRAULT-PELUZZI

Mme Carine BAUMANN Déléguée de Porte du Ried Délégués de Horbourg-Wihr M. Daniel BOEGLER

Mme Pascale KLEIN M. Arthur URBAN M. Joël HENNY M. Marc BOUCHE M. Richard LEY

M. Robert KOHLER

Délégué de Durrenentzen néant

Délégués de la Communauté de communes

Alsace Rhin-Brisach

néant

#### Membres absents excusés:

M. Michel CAUMETTE, délégué de Fortschwihr, qui a donné procuration à M. Marc BOUCHE Mme Pauline HAMRAOUI, déléguée d'Andolsheim, qui a donné procuration à Mme Elisabeth BRAESCH Mme Delphine RIESS-OSTERMANN, déléguée de Horbourg-Wihr qui a donné procuration à M. Daniel **BOEGLER** 

Mme Carole AUBEL-TOURRETTE, déléguée de Horbourg-Wihr qui a donné procuration à M. Arthur URBAN M. Christian DURR, délégué de Porte du Ried qui a donné procuration à Mme Carine BAUMANN

M. Sébastien FRECHARD, délégué de la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach

Mme Josiane BIGEL, déléguée de la communauté de communes Alsace Rhin-Brisach qui a donné procuration à M. Marc Bouché

M. Paul BASS, délégué de Durrenentzen qui a donné procuration à M. Robert KOHLER

Secrétaire de séance : M. Marie-Joseph HELMLINGER

Assistait également à la réunion : M. Jean-Raphaël KUEHN, directeur général des

services

## Ordre du Jour

## **COMPETENCE OBLIGATOIRE**

Α

- A.1 Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 24 Janvier 2023.
- A.2 Modification des statuts du Syndicat.
- A.3 Débat d'orientation budgétaire 2023.
- A.4 Convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la prolongation du contrat en vacance temporaire d'emploi de Mme Goidin-Carvalho.
- A.5 Fixation des Contributions Communales pour 2023.
- A.6 Fixation des tarifs de location du Gymnase du 01/09/2023 au 31/08/2024.
- A.7 Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Muntzenheim et le Syndicat.

## **COMPETENCES OPTIONNELLES**

В

- B.1 Compétence périscolaire et scolaire.
  - B.1.1 Fixation des crédits scolaires pour 2023.
  - B.1.2 Subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » pour 2023.
- B .2 Banque de matériel associative.
  - B.2.1 Fixation de tarif pour nettoyage de la friteuse.
- C .1 Projet de réorganisation du Syndicat au niveau du personnel
- C.2 Divers

## **COMPETENCE OBLIGATOIRE**

Α

## A.1 – Approbation et signature du procès-verbal de la séance du 24 Janvier 2023

Sans objection

## A.2.- Modification des statuts du Syndicat

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Suite à la proposition du Bureau du Comité Syndical en date du 27 mai 2021 d'examiner un projet de modification des statuts approuvés le 26 aout 2015 puis actés par arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2015, M le Président présente le document.

Les modifications portent principalement sur :

- Le changement de dénomination du Syndicat.
- Une nouvelle répartition du nombre de délégués en fonction de la population et des compétences transférées au Syndicat.
- Une précision des compétences exercées à ce jour depuis 2016 quant à leur contenu.

Les propositions ont été examinées par les maires respectifs en date du 14 décembre 2022 qui ont validé le document présenté.

Le Comité Syndical, après avoir entendu les propositions de M. le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des Communes votantes.

Vu le code général des collectivités territoriales,

 ${\bf Vu}$  la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

 $\mathbf{Vu}$  la loi N°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi N°2015-991 du 7 aout 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe)

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr ;

**Vu** le projet de modification de statuts à intervenir ;

**Approuve** la modification des statuts du Syndicat sur la base du document présenté qui figurera en annexe de la présente délibération.

**Charge** Monsieur Le Président de transmettre la présente délibération au représentant de l'Etat puis aux Communes respectives conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

A compter de la notification de la délibération aux communes ou entités adhérentes, les conseils municipaux ou comité directeur disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux ou comité directeur dans les conditions de majorité qualifiée et est prise par arrêté du représentant de l'état.

## A.3.-. Débat d'orientation budgétaire 2023

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

M. Marc BOUCHE, Président, présente dans les grandes lignes les perspectives budgétaires pour l'année 2023.

## A. LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A.1. Les ressources permanentes	1 492 870 €
La contribution des communes membres du syndicat mixte Les produits des services Les produits de gestion courante	59 912 €
A.2. Les ressources variables	84 179 €
Les atténuations de charges  Les produits exceptionnels  Les participations et subventions d'organismes  Le FCTVA  Les opérations d'ordre de transfert entre sections	1 994 € 70 605 € 380 €
A.3. Les ressources globales 1 492 870 € + 84 179 €	1 577 049 €
A.3. Les ressources globales 1 492 870 € + 84 179 €  B. L'AFFECTATION DES RESSOURCES	1 577 049 €

## La section de fonctionnement dégage un déficit d'exercice en 2022 de - 28 169 €.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2022 : **354 899 €** (242 269 € en 2021)

Remboursement Capital emprunt	120 847 €
Réfection de la toiture du gymnase	214 527 €
Elévateur + plateau pour tondeuse autotractée	1 019 €
Pare-ballons (2) pour terrain de foot du gymnase	8 649 €
Equipement informatique pour régisseur du Ried Brun et école Wickerschwihr	4 521 €

## SYNDICAT POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

#### Séance du 21 Février 2023

Acquisition enceintes et flight-case pour Espace Ried Brun		2 400 €
Opération d'ordre de transfert entre sections		2 936 €
	TOTAL	354 899 €

#### Les recettes d'investissement 2022 : 231 187 €

Amortissements	47 078 €
FCTVA	11 391 €
Subvention CEA programme réhabilitation du gymnase 2019-2022	72 718 €
Emprunt pour travaux du gymnase	100 000 €
TOTAL	231 187 €

La section d'investissement dégage un déficit de 123 712 €.

## Résultat 2022, toutes sections confondues

L'année 2022 s'est soldée (hors résultats de 2021) par un déficit global de 151 881 €.

Le résultat global (fonctionnement et investissement), compte tenu du résultat 2021 de 287 274 €, diminue en 2022 et s'élève à 135 393 €.

#### C. LES PERSPECTIVES 2023

#### **C.1 Le fonctionnement**

## Les dépenses :

#### Les charges à caractère général :

L'estimation pour 2023 de ce chapitre serait d'environ 331 000 €, en diminution de 21 000 € par rapport au budget primitif 2022..

## Les charges du personnel :

L'estimation pour 2023 de ce chapitre serait d'environ 724 000 € contre 676 000 € en 2022

- Poste supplémentaire d'ATSEM à l'école maternelle de Porte du Ried (+18 000 €)
- remplacements ponctuels d'ATSEM en congé de maladie par du personnel extérieur (+13 000 €)
- augmentations liées aux avancements d'échelons, reclassement du personnel et revalorisation généralisée des traitements (+3.5 % au 01/07/2022) (+ 17 000 €)

L'effectif en personnel du syndicat est composé de 12.37 ETP

## Les charges de gestion courante :

Ces charges comprennent principalement les indemnités des élus, les subventions aux écoles pour crédits scolaires et la subvention versée à l'association La Jeunesse du Ried Brun, en charge de 5 structures périscolaires. Le montant peut être estimé à 510 000 € (463 000 € au budget primitif 2022).

La différence provient de l'inscription de provisions en attente de la décision du tribunal administratif concernant la dette due et contestée par la commune d'Andolsheim.

## Les charges financières

#### Séance du 21 Février 2023

L'annuité des intérêts d'emprunts passent de 64 349 € à 69 476 € (renégociation du prêt de l'Espace Ried Brun + emprunt supplémentaire de 100 000 € contracté en 2022).

#### Les recettes

· contributions des communes membres du syndicat

Ces contributions sont calculées compétence par compétence puisque le syndicat mixte est un syndicat à la carte.

Elles peuvent être estimées à 1 332 911 € pour 2023, en diminution par rapport au budget primitif 2022 (1 357 000 €) selon le plan d'économies validé par les délégués syndicaux en 2021.

- Les produits des services et de gestion courante sont variables et dépendent du taux d'occupation de l'Espace Ried Brun (spectacles, locations), des recettes anim jeunes et du gymnase (location aux associations). Ils peuvent être estimés à 147 300 € contre 122 430 € au budget primitif 2022), dû à un fort taux d'occupation prévisionnel de l'Espace Ried Brun en 2023.
- Les participations et subventions d'organismes (CAF, CE Alsace, MSA...) sont stables. La recette estimée est de 57 000 € (60 000 € au budget primitif 2022).

Au vu de ces éléments le montant qui peut être dégagé en fonctionnement pour des dépenses d'investissement (compte 023) s'élève à 142 245 € (236 722 € en 2022).

## Les investissements 2023

## Les dépenses d'investissement

Compte tenu de la marge de manœuvre de la section de fonctionnement, il est proposé d'inscrire les actions suivantes pour 2023 pour un montant total de 182 391 €

•	Remboursement capital emprunts	94 941 €
•	Mise en place de lanterneaux toiture du gymnase	5 200 €
•	Remplacement porte d'entrée du gymnase	9 350 €
	Renouvellement centrale d'alarme intrusion bâtiment administratif et culturel	
•	Mise en place d'une nouvelle sonorisation à l'Espace Ried Brun	60 000 €
•	Equipements pour salle Espace Ried Brun.	10 000 €

## Les recettes d'investissement

- Le FCTVA est estimé à 19 338 € (11 505 € en 2022)
- Subvention pour sonorisation (CE Alsace, autres....): 31 500 €
- Assurance porte d'entrée gymnase : 8 900 €

#### La dette

Le capital restant dû s'élève au 01/01/2023 à 2 241 137 € et se décompose comme suit :

- 1) Emprunt pour le gymnase : Capital restant dû = 140 805 € avec une échéance au 30/11/2026
- 2) Emprunt pour le gymnase : Capital restant dû = 100 000 € avec une échéance au 31/12/2037

Soit une dette de 12.33 €/habitant pour le gymnase

3) Emprunt pour l'Espace Ried Brun : Capital restant dû = 2 000 332 € avec une échéance au 01/12/2043 Soit une dette de 281.14 €/habitant pour les bâtiments de l'Espace Ried Brun

A noter que cet emprunt dit « toxique » classé « Gissler 3 » a été renégocié en février 2023 en un emprunt à taux fixe de 3.25 % avec rallongement de la durée de prêt mais avec une annuité en diminution en 2023 de − 30 100 €.

L'annuité pour ces 3 emprunts s'élève en 2023 à 164 417 € /an contre 185 196 €/an en 2022)

## Les orientations budgétaires 2023

Compte-tenu des éléments précédemment exposés, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes :

Compétences	2023	Rappel 2022	variation
	Coût par habitant/an	Coût par habitant/an	
Compétence collège	10.24 €	10.27 €	0 %
Compétence Espace Ried	33.95 €	32.41 €	+ 5 %
Brun			
Compétence animation	8.40 €	8.42 €	0 %
jeunesse			
Compétence relais	1.91 €	1.91 €	0 %
assistantes maternelles			
Domaine associatif	0.47 €	0.47 €	0 %
Compétence périscolaire	39.36 €	39.73 €	-0.9 %

# A.4 - Convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin pour la prolongation du contrat en vacance temporaire d'emploi de Mme Goidin-Carvalho

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Par délibération du 07/12/2021, le comité syndical a décidé de conventionner avec le centre de gestion du Haut-Rhin pour la mise à disposition d'un agent contractuel pour le service administratif du syndicat sur un emploi permanent en vacance temporaire d'emploi (art. 3.2) pour la période du 15/02/2022 au 14/02/2023 prolongeable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Ainsi, pour les besoins de continuité de service, le Syndicat propose de prolonger cette convention pour une année supplémentaire dans la mesure où la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Compte tenu du développement des activités du Syndicat dans certains domaines, (développement de l'Espace Ried Brun, Communication, Archivage ...) M. le Président propose d'augmenter le temps de travail de Mme Goidin-Carvalho en la faisant passer de 20/35 à 23/35 hebdomadaire.

Les coûts seraient remboursés au centre de gestion majoré de 4 % de frais de gestion.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes.

#### Séance du 21 Février 2023

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment son article 25.

Considérant que le centre de gestion du Haut-Rhin peut mettre des agents à disposition des établissements publics de coopération intercommunale pour assurer des missions temporaires.

Considérant que les dépenses supportées par le centre de gestion pour l'exercice de cette mission sont financées par l'établissement d'accueil dans des conditions fixées par convention.

**décide** de prolonger avec le centre de gestion du Haut-Rhin la convention pour la mise à disposition de Mme Goidin-Carvalho, agent contractuel sur un emploi permanent en vacance temporaire d'emploi (art.3-2) à compter du 15/02/2023 pour une durée maximale de 6 mois, soit du 15/02/2023 au 14/08/2023, renouvelable sur une nouvelle période de 6 mois, soit jusqu'au 14/02/2024.

décide d'augmenter le temps de travail de cet agent contractuel à 23/35 hebdomadaire.

**décide** de fixer le traitement de cet agent sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 afférant au grade de rédacteur territorial.

**décide** de faire bénéficier cet agent de la gratification de fin d'année octroyée au personnel syndical.

**décide** de faire bénéficier cet agent des dispositions du régime indemnitaire institué par le syndicat (RIFSEEP), M. le Président se chargeant de la fixation du montant alloué.

**Autorise** M. le Président à signer la convention de mise à disposition avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin et toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Dit** que les crédits nécessaires au financement de ce poste seront inscrits au budget primitif 2023 (art-6218).

## A.5 - Fixation des Contributions Communales pour 2023

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

## - A.5.1 Résultats financiers

M. Daniel BOEGLER, 1er Vice-Président, présente les résultats financiers du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr, portant sur l'exercice 2022.

Les résultats, qui feront l'objet d'une approbation à travers le compte administratif 2022 lors de la réunion prochaine du 21 mars 2023, peuvent se résumer comme suit :

## 1) Compétence collège

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	233 089.64	340 223.61
Investissement	354 148.63	284 327.19
TOTAL	587 238.27	624 550.80

L'excédent global s'élève à + 37 312.53 €

## 2) Compétence Espace Ried Brun

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	335 545.11	363 047.35
Investissement	21 709.30	38 665.77
TOTAL	357 254.41	401 713.12

L'excédent global s'élève à + 44 458.71 €

## 3) Compétence Relais d'Assistantes Maternelles

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	69 478.27	77 123.06
Investissement	3 519.72	3 283.02
TOTAL	72 997.99	80 406.08

L'excédent global s'élève à + 7 408.09 €

## 4) Compétence Animation Jeunesse

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	102 973.61	113 227.05
Investissement	19 810.81	18 555.09
TOTAL	122 784.42	131 782.14

L'excédent global s'élève à + 8 997.72 €

## 5) Compétence « Domaine associatif »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 513.48	10 681.40
Investissement	974.49	598.72
TOTAL	5 487.97	11 280.12

L'excédent global s'élève à + 5 792.15 €

## 6) Compétence Ecole élémentaire

\* l'école élémentaire de Porte du Ried

Investissement TOTAL	372.06 <b>15 783.84</b>	372.06 <b>26 536.78</b>
Fonctionnement	15 411.78	26 164.72
	Dépenses	Recettes

L'excédent global s'élève à + 10 752.94 €

\* l'école élémentaire de Muntzenheim

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	20 378.51	15 386.84
Investissement	-56.83	259.97
TOTAL	20 321.68	15 646.81

Le déficit global s'élève à - 4 674.87 €

\* l'école élémentaire du RPI 3 (Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschwihr)

## **BISCHWIHR**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 913.06	11 455.77
Investissement	2 600.80	1 859.98
TOTAL	14 793.86	13 315.75

Le déficit global s'élève à − 1 478.11 €

## **WICKERSCHWIHR**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 561.64	4 494.44
Investissement	830.31	593.80
TOTAL	5 391.95	5 088.24

Le déficit global s'élève à - 303.71 €

## **FORTSCHWIHR**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 458.16	11 043.73
Investissement	2 383.34	1 704.47
TOTAL	13 841.50	12 748.20

Le déficit global s'élève à - 1 093.30 €

## 7) Compétence Ecole maternelle

\* l'école maternelle de Porte du Ried

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	81 421.13	84 799.31
Investissement	1 116.12	1 116.12
TOTAL	82 537.25	85 915.43

L'excédent global s'élève à + 3 378.18 €

## \* l'école maternelle de Muntzenheim

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	89 100.12	87 724.43
Investissement	779.90	779.90
TOTAL	89 880.02	88 504.33

Le déficit global s'élève à - 1 375.69 €

\* l'école maternelle du RPI3 (Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschwihr)

## **BISCHWIHR**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	80 530.85	88 305.53
Investissement	727.34	971.76
TOTAL	81 258.19	89 277.29

L'excédent global s'élève à +8019.10 €

## FORTSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	58 217.33	63 574.31
Investissement	505.91	675.93
TOTAL	58 723.24	64 250.24

L'excédent global s'élève à +5 527.00 €

## WICKERSCHWIHR

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	36 316.56	39 667.02
Investissement	316.25	422.53
TOTAL	36 632.81	40 089.55

L'excedent global s'élève à + 3 456.74 €

## 8) Compétence Périscolaire (Bischwihr, Durrenentzen, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim, Urschenheim et Wickerschwihr)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	320 159.93	329 223.52
Investissement	1 013.53	1 166.94
TOTAL	321 173.46	330 390.46

L'excédent global s'élève à + 9 217.00 €

## 9) Dette du bâtiment Espace Ried Brun

Investissement	50 716.67	693.06
Fonctionnement	34 664.56	84 688.17
	Dépenses	Recettes

## 10) Provisions dette Andolsheim

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92 809.90	92 809.90
Investissement	0	0
TOTAL	92 809.90	92 809.90

## **RESULTAT GLOBAL 2023**

Compétences	Résultats
Collège	+ 37 312.53
Espace Ried Brun	+ 44 458.71
Relais d'Assistantes Maternelles	+ 7 408.09

Animations jeunes	+ 8 997.72
Associatif	+ 5 792.15
Ecole élémentaire Porte du Ried	+ 10 752.94
Ecole élémentaire Muntzenheim	- 4 674.87
Ecole élémentaire Bischwihr	- 1 478.11
Ecole élémentaire Fortschwihr	- 1 093.30
Ecole élémentaire Wickerschwihr	- 303.71
Ecole maternelle Holtzwihr (PR)	+ 3 378.18
Ecole mat Muntzenheim	- 1375.69
Ecole maternelle Bischwihr	+ 8 019.10
Ecole maternelle Fortschwihr	+ 5 527.00
Ecole mat Wickerschwihr	+ 3 456.74
Périscolaire	+ 9 217.00
	+ 135 394.48

## - A.5.2 Clé de répartition des frais d'administration générale

- 1.1 Les frais de fonctionnement des services et du bâtiment administratif qui se répartissent comme suit :
  - Les frais de fonctionnement du bâtiment administratif (chapitre 011) art. 60611, 60612, 60613, 60631, 60632, 61522, 6156 (vérifications et maintenance), 6283;
  - Les frais liés au service (chapitre 011) art. 6064, 60622, 6068, 611, 6135, 61551, 6156 (maintenance informatique et bureautique), 616, 6182, 6188, 6225, 6231, 6236, 6237, 6251, 6257, 6261, 6262, 6281;
  - L'annuité de la dette (capital + intérêts) liée au bâtiment administratif du syndicat base retenue : volume des bâtiments (34,02 % pour le bâtiment administratif) 99 330.84 x 34.02 % = 33 792.35 €

Capital = 15 965.34 Intérêts = 17 827.01

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	40 %
Espace Ried Brun	20 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1.2 Les frais de personnel d'administration générale et les indemnités des élus

- Les frais de personnel d'administration générale (1 agent à 80% et 1 agent à 50 %) art.6218, 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;
- Les indemnités des élus (1 Président et 2 Vice-Présidents) art. 6531, 6533, 6554.

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	30 %
Espace Ried Brun	30 %
Ecoles élémentaires	5 %
Ecoles maternelles	15 %
Relais Assistantes Maternelles	3 %
Périscolaire	5 %
Animations jeunes	10 %
Associatif	2 %
	100 %

1 .3 Les frais de personnel des services techniques (1 agent à 20/35) art. 6218;

Ces frais sont ventilés dans les différentes compétences selon le taux d'activité qui est fixé comme suit :

Compétences	Taux retenu
Collège	70 %
Espace Ried Brun	20 %
Animations jeunes	5 %
Associatif	5 %
	100 %

1 .4 Les frais de personnel des services culturels, animations jeunesse et Relais assistantes maternelles art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455 ;

agents	Taux retenu culturel	Taux retenu animations jeunesse	Taux retenu RAM
Steve Casotti (100%	60 %	40 %	0%
Gaylord Richard (100%)	40 %	60 %	0%
Julien Burdloff 100%)	100 %	0 %	0%
Christine Fleith (37 %)	100 %	0%	0%
Karine Baumann (100 %)	0%	0%	100%
, ,			

- $1.5\,$  Les frais de personnel de la section sport-étude du collège (1 agent à 50 %) art. 64111, 6451, 6453, 6332, 6336, 6455
- A.5.3 La compétence Collège Fixation des contributions pour 2023

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

La compétence collège est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 30 %.
- des frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 40~%
- des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de  $40\,\%$
- des frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 70 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 265	11.60 %
Bischwihr	1 159	5.93 %
Fortschwihr	1 202	6.15 %
Grussenheim	812	4,16 %
Porte du Ried	1 903	9.74 %
Horbourg-Wihr	6 365	32.59 %
Jebsheim	1 388	7.11 %
Muntzenheim	1 312	6.72 %
Wickerschwihr	727	3.72 %
CC Alsace Rhin Brisach*	2 397	12.28 %
TOTAL	19 530	100 %

<sup>\*</sup>Baltzenheim 571, Durrenentzen 1021 et Urschenheim 805

Coût compétence 2023

Dépenses totales : 443 440.02

**Fonctionnement** 

Coûts directs: 198 357.66

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 50 824.00

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 38 520.80

Total dépenses de fonctionnement : 287 702.46

Investissement

Coûts directs: 85 916.12

Déficit d'investissement 2022 : 69 821.44 Total dépenses d'investissement : 155 737.56

Recettes totales: 443 440.02

**Fonctionnement** 

Recettes directes: 50 389.93

Contributions communes: 200 000

Excédent de fonctionnement 2022 : 37 312.53 Total recettes de fonctionnement : 287 702.46

## **CONTRIBUTIONS AVEC ABATTEMENT \***

\* suite à la décision du comité syndical du 4 mars 2021, un abattement sur la base population de 20 % est octroyé aux communes et groupement qui n'exercent que la compétence obligatoire au sein du syndicat

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 265	12.94 %
Bischwihr	1 159	6.62 %
Fortschwihr	1 202	6,87 %
Grussenheim	812	4,64 %
Porte du Ried	1 903	10.87 %
Horbourg-Wihr *	5 092	29.10 %
Jebsheim *	1 110	6.34 %
Muntzenheim	1 312	7.50 %
Wickerschwihr	727	4.16 %
CC Alsace Rhin Brisach*	1 917	10.96 %
TOTAL	17 499	100 %

<sup>\*</sup>Baltzenheim 571, Durrenentzen 1 021 et Urschenheim 805

#### Contributions 2023

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	200 000	12.94 %	25 880.00
Bischwihr	200 000	6.62 %	13 240.00
Fortschwihr	200 000	6,87 %	13 740.00
Grussenheim	200 000	4,64 %	9 280.00
Porte du Ried	200 000	10.87 %	21 740.00
Horbourg-Wihr	200 000	29.10 %	58 200.00
Jebsheim	200 000	6.34 %	12 680.00
Muntzenheim	200 000	7.50 %	15 000.00
Wickerschwihr	200 000	4.16 %	8 320.00
CC Alsace Rhin -Brisach*	200 000	10.96 %	21 920.00
TOTAL	200 000	100 %	200 000

Par délibération du 4 mars 2021, le Comité a décidé de retenir la formule avec abattement et de procéder à partir de 2021 à un rattrapage sous forme de lissage sur 5 ans, selon le tableau cidessous :

COMMUNES	Montant avec abattement 20 % 2023	Lissage 2023	Contribution 2023
----------	---	--------------	-------------------

HORBOURG-WIHR *	58 200	+ 1 252	59 452
JEBSHEIM *	12 680	+ 288	12 968
CCARB *	21 920	+ 460	22 380
ANDOLSHEIM	25 880	- 486	25 394
BISCHWIHR	13 240	- 237	13 003
FORTSCHWIHR	13 740	- 259	13 481
GRUSSENHEIM	9 280	- 180	9 100
MUNTZENHEIM	15 000	- 277	14 723
PORTE DU RIED	21 740	- 399	21 341
WICKERSCHWIHR	8 320	- 162	8 158
	300,000		200.000
	200 000	-	200 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Collège » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - A.5.4 compétence « Espace Ried Brun » - Fixation des contributions Communales pour 2023

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence Espace Ried Brun est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus selon le taux retenu de 30 %.
- des frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de  $20\ \%$
- des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 20 %
- des frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 20~%

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

Dépenses totales: 413 357.55

Fonctionnement

Coûts directs: 295 048.31

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 19 425.40

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 38 172.00

Total dépenses de fonctionnement : 352 645.71

<u>Investissement</u>

Total dépenses d'investissement : 60 711.84

Recettes totales: 413 357.55

Fonctionnement

Recettes directes: 94 187.00

Excédent de fonctionnement 2022 : 44 458.71

Contributions communes: 214 000

Total recettes de fonctionnement : 352 645.71

<u>Investissement</u>

Total recettes: 60 711.84

#### Contributions 2023

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	214 000	18.39 %	39 354.60
Fortschwihr	214 000	19.07 %	40 809.80
Porte du Ried	214 000	30.19 %	64 606.60
Muntzenheim	214 000	20.82 %	44 554.80
Wickerschwihr	214 000	11.53 %	24 674.20
TOTAL		100 %	214 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Espace Ried Brun » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - <u>A.5.5 compétence « Relais Petite Enfance – Fixation des contributions Communales pour 2023</u>

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Jebsheim, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence Relais Petite Enfance est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 3 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 3 %
  - des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 3 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 265	22.78 %
Bischwihr	1 159	11.64 %
Fortschwihr	1 202	12.07 %
Porte du Ried	1 903	19.11 %
Jebsheim	1 388	13.94 %
Muntzenheim	1 312	13.18 %
Wickerschwihr	727	7.30 %
TOTAL	9 956	100 %

Coût compétence 2023

Dépenses totales : 66 695.07

Fonctionnement

Coûts directs: 59 403.80

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 3 024.81

Frais de personnel d'administration générale et élus : 3 550.80

Total dépenses de fonctionnement : 65 979.41

## <u>Investissement</u>

Total dépenses d'investissement : 715.66

Recettes totales: 66 695.07

**Fonctionnement** 

Recettes directes: 39 571.32

Excédent de fonctionnement 2022 : 7 408.09

Contributions communes: 19 000

Total recettes de fonctionnement : 65 979.41

<u>Investissement</u>

Total recettes d'investissement : 715.66

Contributions 2023

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	19 000	22.78 %	4 328.20
Bischwihr	19 000	11.64 %	2 211.60

Fortschwihr	19 000	12.07 %	2 293.30
Porte du Ried	19 000	19.11 %	3 630.90
Jebsheim	19 000	13.92 %	2 644.80
Muntzenheim	19 000	13.18 %	2 504.20
Wickerschwihr	19 000	7.30 %	1 387.00
TOTAL	19 000	100 %	19 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Relais Petite Enfance » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - A.5.6 compétences « Animation Jeunesse – Fixation des contributions Communales pour 2023

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence animations jeunes est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 10~%
  - $\bullet$  Frais de personnel des services techniques selon le taux retenu de 5 %
  - $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 10  $\%\,\,$
  - des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de  $10\,\%$

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 265	26.44 %
Bischwihr	1 159	13.52 %
Fortschwihr	1 202	14,03 %
Porte du Ried	1 903	22.21 %
Muntzenheim	1 312	15.31 %
Wickerschwihr	727	8.49 %
TOTAL	8 568	100 %

Coût compétence 2023

Dépenses totales : 117 637.32

**Fonctionnement** 

Coûts directs: 86 686.82

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 10 442.70

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 12 474

Total dépenses de fonctionnement : 109 603.52

Investissement

Total dépenses : 8 034.00

Recettes totales: 117 637.52

**Fonctionnement** 

Recettes directes: 28 605.80

Excédent de fonctionnement 2022 : 8 997.72

Contributions communes: 72 000

Total recettes de fonctionnement : 109 603.52

Investissement

Total recettes: 8 034.00

## Contributions 2023

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	72 000	26.44 %	19 036.80
Bischwihr	72 000	13.52 %	9 734.40
Fortschwihr	72 000	14,03 %	10 101.60
Porte du Ried	72 000	22.21 %	15 991.20
Muntzenheim	72 000	15.31 %	11 023.20
Wickerschwihr	72 000	8.49 %	6 112.80
TOTAL	72 000	100 %	72 000

#### Séance du 21 Février 2023

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Animation Jeunesse » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - A.5.7 compétence « Domaine Associatif – Fixation des contributions Communales pour 2023

Communes ayant participé au vote : Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

La compétence « domaine associatif » est composée

- des coûts directs, déduction des recettes, liés à l'activité
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 2 %
  - Frais de personnel de services technique au taux retenu de 5 %
  - Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de  $2\,\%$
  - des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 2 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Andolsheim	2 265	26.44 %
Bischwihr	1 159	13.52 %
Fortschwihr	1 202	14,03 %
Porte du Ried	1 903	22.21 %
Muntzenheim	1 312	15.31 %
Wickerschwihr	727	8.49 %
TOTAL	8 568	100 %

## coût compétence 2023

Dépenses totales : 15 305.33

**Fonctionnement** 

Coûts directs: 5 037.41

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 2 032.75

Frais de personnel d'administration générale, technique et élus : 2 821.99

Total dépenses de fonctionnement : 9 892.15

Investissement

Total dépenses : 5 413.18

Recettes totales: 15 305.33

Fonctionnement

Recettes directes: 100.00

Excédent de fonctionnement 2022 : 5 792.15

Contributions communes: 4 000

Total recettes de fonctionnement : 9 892.15

Investissement

Total recettes: 5 413.18

#### Contributions 2023

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Andolsheim	4 000	26.44 %	1 057.60
Bischwihr	4 000	13.52 %	540.80
Fortschwihr	4 000	14,03 %	561.20
Porte du Ried	4 000	22.21 %	888.40
Muntzenheim	4 000	15.31 %	612.40
Wickerschwihr	4 000	8.49%	339.60
TOTAL	4 000	100 %	4 000

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Domaine Associatif » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - A.5.8 compétence « Ecoles Elémentaires – Fixation des contributions Communales pour 2023

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr

A.5.8.1 Le service école élémentaire de Porte du Ried

Le service est composé:

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties
  - \* entrées piscines
  - \* crédits livres/défi-lecture
  - \* crédits classe nature
  - \* Télécom et internet
  - \* frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5  $\%\,\,$
- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5  $\%\,\,$
- Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de  $5\,\%$

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

#### **DEPENSES**

Communes	Coût frais d'administration générale 2023 et dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 926.35	18.39 %	
Fortschwihr	4 926.35	19.07 %	
Porte du Ried	4 926.35	30.19 %	1 487.26
Muntzenheim	4 926.35	20.82 %	
Wickerschwihr	4 926.35	11.53 %	
	Coût frais de		
Communes	personnel	Taux	Montant
	administration	retenu	
	générale + élus		
	2023		
Bischwihr	5 980.00	18.39 %	
Fortschwihr	5 980.00	19.07 %	
Porte du Ried	5 980.00	30.19 %	1 805.36
Muntzenheim	5 980.00	20.82 %	
Wickerschwihr	5 980.00	11.53 %	

Coût compétence 2023

Dépenses totales : 19 932.94

Fonctionnement

Coûts directs: 16 640.32

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 1 487.26

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 805.36

Total dépenses de fonctionnement : 19 932.94

Investissement: 241.00

Recettes totales: 19 932.94

Fonctionnement Recettes directes: 0

Excédent de fonctionnement 2022 : 10 752.94 Contribution commune Porte du Ried : 9 180 Total recettes de fonctionnement : 19 932.94

Investissement: 241.00

#### A.5.8.2 Le service école élémentaire de Muntzenheim

Le service est composé:

Des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

- \*crédits de fonctionnement des classes
- \*crédits transports piscine et sorties
- \*entrées piscines
- \*crédits livres/défi-lecture
- \*crédits classe nature
- \*Télécom et internet

frais de maintenance photocopieurs et informatique

Des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5  $\%\,\,$
- Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

Communes	Coût frais d'administration générale 2023 et dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 926.35	18.39 %	
Fortschwihr	4 926.35	19.07 %	
Porte du Ried	4 926.35	30.19 %	
Muntzenheim	4 926.35	20.82 %	1 025.67
Wickerschwihr	4 926.35	11.53 %	
	Coût frais de		
Communes	personnel	Taux	Montant
	administration	retenu	
	générale + élus		
	2023		
Bischwihr	5 980.00	18.39 %	
Fortschwihr	5 980.00	19.07 %	
Porte du Ried	5 980.00	30.19 %	
Muntzenheim	5 980.00	20.82 %	1 245.04
Wickerschwihr	5 980.00	11.53 %	

Coût compétence 2023

Dépenses totales : 17 015.53

Fonctionnement

coûts directs: 14 195.42

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 1 025.67

Frais de personnel d'administration générale et élus : 1 245.04

Total dépenses de fonctionnement : 21 141.00

Dépenses d'Investissement :549.40

Recettes totales: 17 015.53

Fonctionnement

Contribution commune MUNTZENHEIM: 21 141.00

Déficit de fonctionnement 2022 : - 4 674.87 Total recettes de fonctionnement : 16 466.13

Investissement

total recettes d'investissement : 549.40

A.5.8.3 Le service école élémentaire du RPI du Ried composé des 3 communes de Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschwihr

Le service est composé:

- des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :
  - crédits de fonctionnement des classes
  - crédits transports piscine et sorties
  - entrées piscine
  - crédits livres/défi-lecture
  - crédits classe nature
  - Télécom et internet
  - frais de maintenance photocopieurs et informatique
- des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :
  - Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
  - $\bullet~$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 5 %
  - Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

#### **DEPENSES**

Communes	Coût frais d'administration générale 2023 et dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	4 926.35	18.39 %	905.96
Fortschwihr	4 926.35	19.07 %	939.45
Porte du Ried	4 926.35	30.19 %	
Muntzenheim	4 926.35	20.82 %	
Wickerschwihr	4 926.35	11.53 %	568.01
	Coût frais de		
Communes	personnel		Montant

	administration générale + élus 2023	Taux retenu	
Bischwihr	5 980.00	18.39 %	1 099.72
Fortschwihr	5 980.00	19.07 %	1 140.39
Porte du Ried	5 980.00	30.19 %	
Muntzenheim	5 980.00	20.82 %	
Wickerschwihr	5 980.00	11.53 %	689.49

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau ci-dessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2022/2023	Taux retenu
Bischwihr	69	42.86 %
Fortschwihr	65	40.37 %
Wickerschwihr	27	16.77 %
TOTAL	161	100 %

Dépenses totales : 32 954.90

Dépenses de fonctionnement 2023 :

Coûts directs :23 488.07

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 2 413.42

Frais de personnel d'administration générale et élus : 2 929.60

Total dépenses de fonctionnement : 28 831.09

Dépenses d'investissement : 4 123.81

Recettes totales: 32 954.90

Fonctionnement

Contribution commune RPI 3: 31 706.21

Déficit de fonctionnement : - 2 875.12 total recettes de fonctionnement : 28 831.09

Investissement

total recettes d'investissement : 4 123.81

Recettes: Déficit de fonctionnement 2022: - 2875.12

Bischwihr: - 1 478.11 Fortschwihr: - 1 093.30 Wickerschwihr: - 303.71

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	23 488.07	42.86 %	10 066.99
Fortschwihr	23 488.07	40.37 %	9 482.13
Wickerschwihr	23 488.07	16.77 %	3 938.95
TOTAL			23 488.07

#### **RECAPITULATIF**

Communes	Coûts adm.générale 2023	Coûts directs 2023	déficit 2022 à absorber	Coût Contributions 2023
Bischwihr	2 005.68	10 066.99	1 478.11	13 529.95
Fortschwihr	2 079.84	9 482.13	1 093.30	12 649.74
Wickerschwihr	1 257.50	3 938.95	303.71	5 526.62
TOTAL	5 343.02	23 488.07	2 875.12	31 706.21

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Ecoles Elémentaires » selon les tableaux ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - A.5.9 compétence « Ecoles Maternelles - Fixation des contributions Communales pour 2023

 $Communes\ ayant\ particip\'e\ au\ vote: Bischwihr,\ Fortschwihr,\ Porte\ du\ Ried,\ Muntzenheim\ et\ Wickerschwihr$ 

A.5.9.1 - Le service école maternelle de Porte du Ried

Le service est composé:

Des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

- \* frais de personnel des ATSEM
- \* crédits de fonctionnement des classes
  - \* crédits transports piscine et sorties

- \* crédits livres/défi-lecture
- \* crédits classe nature
- \* Télécom et internet
- \* frais de maintenance photocopieurs et informatique

Des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15  $\%\,\,$
- $\bullet~$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15 %
- Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de  $15\ \%$

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

#### **DEPENSES**

	Coût frais		
Communes	d'administration	Taux	Montant
	générale 2023	retenu	
	et dette		
	bât.administratif		
Bischwihr	14 849.05	18.39 %	
Fortschwihr	14 849.05	19.07 %	
Porte du Ried	14 849.05	30.19 %	4 482.93
Muntzenheim	14 849.05	20.82 %	
Wickerschwihr	14 849.05	11.53 %	
	Coût frais de		
Communes	personnel	Taux	Montant
	administration	retenu	
	générale + élus		
	2023		
Bischwihr	17 946.00	18.39 %	
Fortschwihr	17 946.00	19.07 %	
Porte du Ried	17 946.00	30.19 %	5 417.90
Muntzenheim	17 946.00	20.82 %	

Coût compétence 2023

Dépenses totales : 106 624.17

Fonctionnement

Coûts directs: 96 000.35

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 4 482.93

Frais de personnel d'administration générale et élus : 5 417.90

Total dépenses de fonctionnement : 105 901.18

Investissement

Total dépense investissement : 722.99

Recettes totales: 106 624.17

Fonctionnement Recettes directes: 0

Excédent de fonctionnement 2022 : 3 378.18

Contribution commune Porte du Ried : 102 523

Total recettes de fonctionnement : 105 901.18

Investissement

Total recettes d'investissement : 722.99

## A.5.9.2 - Le service école maternelle de Muntzenheim

## Le service est composé:

des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

- \* frais de personnel des ATSEM
- \* crédits de fonctionnement des classes
- \* crédits transports piscine et sorties
- \* crédits livres/défi-lecture
- \* crédits classe nature
- \* Télécom et internet
- \* frais de maintenance photocopieurs et informatique

des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15  $\%\,\,$
- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15  $\%\,\,$
- Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 15 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

## **DEPENSES**

Communes	Coût frais d'administration générale 2023 et dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	14 849.05	18.39 %	
Fortschwihr	14 849.05	19.07 %	
Porte du Ried	14 849.05	30.19 %	
Muntzenheim	14 849.05	20.82 %	3091.58
Wickerschwihr	14 849.05	11.53 %	
	Coût frais de		
Communes	personnel	Taux	Montant
	administration	retenu	
	générale + élus		
	2023		
Bischwihr	17 946.00	18.39 %	
Fortschwihr	17 946.00	19.07 %	
Porte du Ried	17 946.00	30.19 %	
Muntzenheim	17 946.00	20.82 %	3 736.36
Wickerschwihr	17 946.00	11.53 %	

Coût compétence 2023

Dépenses totales: 92 961.14

Fonctionnement

Coûts directs: 85 634.60

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 3 091.58

## SYNDICAT POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

#### Séance du 21 Février 2023

Frais de personnel d'administration générale et élus : 3 736.36

Total dépenses de fonctionnement : 92 462.53

Investissement

Total dépenses d'investissement : 498.60

Recettes totales: 92 961.14

fonctionnement

Recettes directes: 4 000.23

Contribution commune MUNTZENHEIM: 89 838 Déficit de fonctionnement 2022: - 1 375.69 Total recettes de fonctionnement: 92 462.54

Investissement

Total recettes d'investissement : 498.60

A.5.9.3 - Le service écoles maternelles du RPI du Ried composé des 3 communes de Bischwihr, Fortschwihr et Wickerschwihr

#### Le service est composé:

Des coûts directs liés à l'activité, moins les recettes constatées :

- \* frais de personnel des ATSEM
- \* crédits de fonctionnement des classes
- \* crédits transports piscine et sorties
- \* crédits livres/défi-lecture
- \* crédits classe nature
- \* Télécom et internet
- \* frais de maintenance photocopieurs et informatique

Des frais d'administration générale du syndicat selon la répartition suivante :

- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 15  $\%\,\,$
- $\bullet\,\,$  Frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de 15  $\%\,\,$
- Frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de  $15\ \%$

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	18.39 %
Fortschwihr	1 202	19.07 %
Porte du Ried	1 903	30.19 %
Muntzenheim	1 312	20.82 %
Wickerschwihr	727	11.53 %
TOTAL	6 303	100 %

## **DEPENSES**

Communes	Coût frais d'administration générale 2023 et dette bât.administratif	Taux retenu	Montant
Bischwihr	14 849.05	18.39 %	2 730.74
Fortschwihr	14 849.05	19.07 %	2 831.71
Porte du Ried	14 849.05	30.19 %	
Muntzenheim	14 849.05	20.82 %	
Wickerschwihr	14 849.05	11.53 %	1 712.09
	Coût frais de		
Communes	personnel	Taux	Montant
	administration	retenu	
	générale + élus		
	2023		
Bischwihr	17 946.00	18.39 %	3 300.27
Fortschwihr	17 946.00	19.07 %	3 422.30
Porte du Ried	17 946.00	30.19 %	
Muntzenheim	17 946.00	20.82 %	
Wickerschwihr	17 946.00	11.53 %	2 069.17

Les coûts directs sont répartis selon la clé suivante :

Effectifs scolaires constatés à la rentrée qui précède l'adoption du budget, selon le tableau cidessous :

Communes	Effectifs à la rentrée 2022/2023	Taux retenu
Bischwihr	42	43.30 %
Fortschwihr	26	26.80 %
Wickerschwihr	29	29.90 %
TOTAL	97	100 %

Dépenses totales : 180 328.47

Coûts directs: 158 034.21

Frais de services, de fonctionnement et dette du bâtiment administratif : 7 274.54

Frais de personnel d'administration générale et élus : 8 791.74

Total dépenses de fonctionnement : 174 100.49

Dépenses d'investissement : 6 227.98

Recettes totales: 180 328.47

Fonctionnement

Recettes de fonctionnement : 4 046.65

Excédent de fonctionnement 2022 : 17 002.84 contribution communes RPI 3 : 153 051 total recettes de fonctionnement : 174 100.49

Investissement

total recettes d'investissement : 6 227.98

Excédent de fonctionnement 2022 : + 17 002.84

Blschwihr: +8 019.10 Fortschwihr: +5 527.00 Wickerschwihr: +3 456.74

Communes	Coût directs	Taux retenu	Montant
Bischwihr	153 987.56	43.30 %	66 676.61
Fortschwihr	153 987.56	26.80 %	41 268.67
Wickerschwihr	153 987.56	29.90 %	46 042.28
TOTAL		100 %	153 987.56

## **RECAPITULATIF**

Communes	Coûts adm.générale 2023	Coûts directs 2023	Excédent 2022 à déduire	Coût Contributions 2023
Bischwihr	6 031.01	66 676.61	- 8 019.10	64 688.52
Fortschwihr	6 254.01	41 268.67	- 5 527.00	41 995.68
Wickerschwihr	3 781.26	46 042.28	- 3 456.74	46 366.80
TOTAL	16 066.28	153 987.56	-17 002.84	153 051.00

## SYNDICAT POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

#### Séance du 21 Février 2023

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Ecoles Maternelles » selon les tableaux ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - <u>A.5.10 compétence « Périscolaire – Fixation des contributions Communales pour 2023</u>

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Durrenentzen, Porte du Ried, Muntzenheim, Urschenheim et Wickerschwihr

Le service périscolaire de Durrenentzen, Urschenheim, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim, Bischwihr et Wickerschwihr

La compétence périscolaire est composée

Des coûts directs liés à l'activité et des frais d'administration générale du syndicat, déduction des recettes constatées selon la répartition suivante :

- des frais liés aux charges de personnel d'administration générale et aux indemnités des élus au taux de 5 %
- des frais liés aux charges de services et de fonctionnement du bâtiment administratif au taux de  $5\,\%$
- des frais liés à l'annuité de la dette (capital + intérêts) du bâtiment administratif du syndicat au taux de 5 %

Ce montant global est réparti selon la clé de répartition suivante : nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023).

Coût compétence 2023

Dépenses: 336 579.34

Fonctionnement

Coûts directs: 312 797.65

Frais d'administration générale : 5 356.35

Frais de personnel d'administration générale et élus : 6 422.00

Total dépenses de fonctionnement : 324 576.00

Investissement

Total dépenses d'investissement : 12 003.34

Recettes: 336 579.34

Fonctionnement Recettes directes: 0

Excédent de fonctionnement 2022 : 9 217.00 Contributions communes : 315 359.00

Total recettes de fonctionnement : 324 576.00

Investissement

Total recettes d'investissement : 12 003.34

## Le montant des contributions fixé à 315 359 € est réparti selon les clés de répartition suivantes :

- 1) 50 % selon le nombre d'habitants (population légale millésimée 2020 qui entre en vigueur le 01/01/2023)
- 2) 50 % selon le nombre d'enfants accueillis dans les structures sur le temps de midi
- répartition à hauteur de 50 % selon le nombre d'habitants

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Durrenentzen	1 021	12.56 %
Urschenheim	805	9.90 %
Bischwihr	1 159	14.26 %
Fortschwihr	1 202	14.79 %
Porte du Ried	1 903	23.41 %
Muntzenheim	1 312	16.14 %
Wickerschwihr	727	8.94 %
TOTAL	8 129	100 %

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Durrenentzen	157 679	12.56 %	19 804
Urschenheim	157 679	9.90 %	15 610
Bischwihr	157 679	14.26 %	22 485
Fortschwihr	157 679	14.79 %	23 321
Porte du Ried	157 679	23.41 %	36 913
Muntzenheim	157 679	16.14 %	25 450
Wickerschwihr	157 679	8.94 %	14 096
TOTAL		100 %	157 679

- répartition à hauteur de 50 % sur le nombre d'enfants accueillis sur le temps de midi

Communes	Nombre d'enfants accueillis sur le temps de midi	Taux retenu
Durrenentzen (heures présences)	16	4.88 %
Urschenheim (heures présences)	19	5.79 %
Bischwihr (Lucioles)	40	12.19 %

Fortschwihr	55	16.77 %
Porte du Ried	76	23.18 %
Muntzenheim	82	25.00 %
Wickerschwihr (Lucioles)	40	12.19 %
TOTAL	328	100 %

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Durrenentzen	157 680	4.88 %	7 695
Urschenheim	157 680	5.79 %	9 130
Bischwihr	157 680	12.19 %	19 221
Fortschwihr	157 680	16.77 %	26 443
Porte du Ried	157 680	23.18 %	36 550
Muntzenheim	157 680	25.00 %	39 420
Wickerschwihr	157 680	12.19 %	19 221
TOTAL		100 %	157 680

- total nombre d'habitants + fréquentation à midi

## Contributions 2023

Communes	Nombre d'habitants	Fréquentation à midi	Montant
Durrenentzen	19 804	7 695	27 499
Urschenheim	15 610	9 130	24 740
Bischwihr	22 485	19 221	41 706
Fortschwihr	23 321	26 443	49 764
Porte du Ried	36 913	36 550	73 463
Muntzenheim	25 450	39 420	64 870
Wickerschwihr	14 096	19 221	33 317
TOTAL	157 679	157 680	315 359

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour la compétence « Périscolaire » selon le tableau ci-dessus.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - <u>A.5.11 - La dette des bâtiments de l'Espace Ried Brun</u>

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Grussenheim, Porte du Ried, Muntzenheim, et Wickerschwihr

L'annuité de la dette de l'emprunt relatif aux bâtiments de l'Espace Ried Brun s'élève en 2023 à 118 530.84 €

Une partie de l'annuité de cette dette à hauteur de 19 200 € (16.20 %) est couverte par le loyer annuel demandé à l'EURL Michel, locataire de la micro-crèche « les chérubins »

Le solde de 99 330.894 € est réparti entre le bâtiment administratif et le bâtiment culturel en fonction des volumes constatés :

- 65.98 % pour le bâtiment culturel, (65 538.49 €)
- 34.02 % pour le bâtiment administratif, (33 792.35 €)

La dette relative au bâtiment administratif est répartie dans les différentes compétences en fonction d'une clé de répartition fixée pour les frais d'administration générale.

La dette relative au bâtiment culturel est répartie sur les communes respectives selon le tableau ci-dessous :

base retenue : volume des bâtiments (65.98 % pour le bâtiment Espace culturel) = 99 330.84 x 65.98 % = 65 538.49 €

Capital = 30 963.94 Intérêts = 34 574.55

Communes	Nb d'habitants	Taux retenu
Bischwihr	1 159	16.29%
Fortschwihr	1 202	16.89%
Grussenheim	812	11.41 %
Porte du Ried	1 903	26.75 %
Muntzenheim	1 312	18.44 %
Wickerschwihr	727	10.22 %
TOTAL	7 115	100 %

## Contribution 2023

Communes	Coût compétence	Taux retenu	Montant
Bischwihr	65 538.49	16.29 %	10 676.22
Fortschwihr	65 538.49	16.89 %	11 069.45
Grussenheim	65 538.49	11.41 %	7 477.94
Porte du Ried	65 538.49	26.75 %	17 531.55
Muntzenheim	65 538.49	18.44 %	12 085.29
Wickerschwihr	65 538.49	10.22 %	6 698.04
TOTAL		100 %	65 538.49

Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes,

#### Séance du 21 Février 2023

**Décide** de fixer les contributions des communes pour 2023 pour le remboursement de la dette liée au bâtiment culturel selon le tableau présenté.

Décide d'inscrire les crédits correspondants à cette compétence au budget primitif 2023

## - <u>A.5.12 - Provisions pour annulation de la dette de la commune d'Andolsheim pour l'exercice</u> 2018

M. le Président rappelle qu'à ce jour, les titres émis à l'encontre de la commune d'Andolsheim pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 d'un montant de 169 493.59 € ne sont pas payés.

M. le Préfet a adressé le 4 septembre 2019 à Maître Nicolas Fady, avocat du Cabinet RACINE mandaté par le Syndicat, un courrier dans lequel il maintient que la commune d'Andolsheim, qui n'a pas adhéré au Syndicat pour les compétences optionnelles correspondantes, n'est pas redevable de ces participations et les titres émis par le Syndicat sont sans base légale. M. le Préfet précise que le Syndicat est autorisé à saisir directement la chambre régionale des comptes en vue de l'inscription d'office au budget de la commune d'Andolsheim des sommes qu'il estime dues.

Par courrier du 18 septembre 2019, Maître Fady a sollicité une demande d'inscription d'office auprès de la Chambre Régionales des Comptes, Mme Baumert, Présidente, a donné son accord.

Ainsi, le 3 février 2020, Maître Fady a formulé une demande d'inscription d'office à la Chambre Régionale des Comptes.

Par décision du 12 mars 2020, la chambre régionale des comptes Grand Est a dit que la participation de la commune d'Andolsheim au remboursement d'emprunt rattaché à la réalisation de la salle multi-activités Espace Ried Brun ne constituait pas une dépense obligatoire par la commune d'Andolsheim.

Par courrier du 24 mars 2020, le cabinet Racine a proposé d'engager une procédure contre la commune d'Andolsheim afin d'obtenir le paiement de la somme de 169 493.59 €.

Suite à une réunion de concertation le 27 aout 2020, les maires concernés ont décidé d'engager cette procédure.

Maitre Fady a adressé par courrier du 22 décembre 2020 un recours indemnitaire préalable à l'encontre de la commune d'Andolsheim sollicitant l'inscription au budget de la commune de cette dépense.

La commune d'Andolsheim, par courrier du 9 février 2021 a décidé de rejeter cette demande indemnitaire préalable.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes, conteste ce rejet et décide d'engager une procédure devant le tribunal administratif de Strasbourg à l'encontre de la commune d'Andolsheim.

Par mail du 8 décembre 2021, M. le Président a relancé le cabinet d'avocat pour qu'il instruise au plus vite une requête auprès du tribunal administratif

Nonobstant la future décision que prendra le tribunal administratif, le comité syndical, à l'unanimité des communes votantes.

décide de constituer une provision pour l'annulation éventuelle des titres émis à l'encontre de la commune d'Andolsheim pour l'exercice 2018 pour un montant de 35 574.71 € selon le tableau cidessous :

Communes	2018

Muntzenheim Wickerschwihr	6 358.58 4 019.97 <b>35 574.71</b>
Grussenheim Porte du Ried	4 279.34 9 433.20
Fortschwihr	6 282.13
Bischwihr	5 201.49

## A.6 - Fixation des tarifs de location du Gymnase du 01/09/2023 au 31/08/2024

Ont participé au vote : Toutes les communes

M. le Président propose de fixer les tarifs de location du « site gymnase » pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 comme suit :

TYPE DE MANIFESTATIONS	TARIF SEPTEMBRE 2023 à SEPTEMBRE 2024
Location du gymnase - associations des communes adhérentes	15 € / heure
Location du gymnase – associations extérieures aux communes adhérentes	20 € / heure
Terrain extérieur en journée	20 € / heure
Terrain extérieur avec éclairage	30 € / heure
Mise à disposition de la salle de réunion pour les associations	Gratuité
Tournoi organisé par les associations membres du syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr pour leur compte ou pour le compte de la Ligue d'Alsace (+ de 3 équipes)	75 €/journée
Tournoi organisé par une association extérieure suivant disponibilité et accord du Président du syndicat (demande exceptionnelle)	100 €/journée

Il rappelle que les installations sont prioritairement mises à disposition des associations des communes membres du Syndicat Pôle Ried Brun – Collège de Fortschwihr.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes,

Accepte les propositions de M. le Président telles que décrites ci-dessus et vote les tarifs correspondants.

# A.7 - Convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de Muntzenheim et le Syndicat

Communes ayant participé au vote : toutes les communes

Pour les besoins du service technique, le Syndicat dispose actuellement d'un agent employé à 20/35 par le biais d'une convention avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Pour accompagner cet agent dans certaines tâches, le Syndicat avait contractualisé avec la Commune de Muntzenheim par délibération du 2 octobre 2019 pour la mise à disposition occasionnelle d'un agent de la Commune.

La convention dont la durée avait été fixée pour 3 ans est venue à échéance le 1er octobre 2022.

M. Le Président propose de renouveler cette convention pour une nouvelle période de 3 ans et présente le contenu de cette convention qui détermine :

- Les missions qui devront être assurées par l'agent communal ;
- La durée de mise à disposition fixée à 3 ans à compter du 1er mars 2023 ;
- Les conditions d'emploi ;
- Le remboursement à la Commune de Muntzenheim des heures effectuées par l'agent qui ne pourront dépasser 10 heures par semaine ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des communes votantes

**Approuve** la proposition de M. le Président pour la mise à disposition par la Commune de Muntzenheim d'un agent technique pour assurer des missions au Syndicat.

**Autorise** M. le Président à signer cette convention de mise à disposition, conjointement avec la commune de Muntzenheim, avec effet du 1<sup>er</sup> mars 2023.

#### COMPETENCES OPTIONNELLES

В

## B.1 - Compétence scolaire et périscolaire

#### B.1.1 - Fixation des crédits scolaires pour 2023

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried et Wickerschwihr

#### Les crédits de fonctionnement et livres des écoles élémentaires et maternelles

Les crédits sont fixés sur la base d'un crédit / élève et non plus un crédit / classe puisque les besoins ne sont pas les mêmes selon les effectifs des classes.

Afin de respecter l'enveloppe budgétaire qui permet de déterminer les contributions respectives des communes à cette compétence, M. le Président propose de maintenir un montant de 45 € par élève pour 2023.

Le montant des crédits alloués est déterminé sur la base des effectifs constatés à la rentrée 2022/2023 selon la commune d'origine des élèves.

Sur proposition de M. le Président, le Comité Syndical décide d'allouer par école pour l'année civile 2023 les crédits selon le tableau ci-dessous :

ECOLES	Crédit/Elève/an	Effectif selon commune d'origine	Montant alloué	
Ecoles élémentaires RPI 3				

<ul><li>Bischwihr</li></ul>	45 €	69		3 105.00
<ul> <li>Wickerschwihr</li> </ul>	45 €	27	27	
<ul><li>Fortschwihr</li></ul>	45 €	65		2 925.00
TOTAL	45 €	161		
		Total RPI 3 élémen	taire	7 245,00
Ecole maternelle RPI 3				
Bischwihr	45 €	42	1 890.00	
<ul> <li>Wickerschwihr</li> </ul>	45 €	29		1 305.00
Fortschwihr	45 €	26		1 170.00
		Total RPI 3 maternelle		4 365.00
Porte du Ried élémentaire y compris ULIS	45 €	120		5 400.00
Porte du Ried maternelle	45 €	47		2 115.00
Muntzenheim élémentaire	45 €	134		6 030.00
Muntzenheim maternelle	45 €	79		3 555.00

Les crédits de transport pour les sorties et la piscine et la prise en charge des entrées à la piscine

Pour 2023, M. Le Président propose de reconduire les crédits identiques à ceux de 2022, versés sous forme de subvention, pour permettre aux écoles de payer les prestataires en direct. Comme précédemment, les directeurs d'écoles seront chargés en fin d'année de produire un récapitulatif des dépenses avec justificatifs des factures.

M. Le Président propose de continuer à prendre en charge les entrées à la piscine pour l'année scolaire 2022/2023 et de payer directement ces entrées au prestataire en charge de la gestion de la piscine concernée. Ce montant représente environs 7 000.00 € par an.

Le Comité Syndical approuve, à l'unanimité des communes votantes ces propositions.

Pour les transports, le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes, **décide** d'allouer les crédits pour l'année civile 2023 selon le tableau ci-dessous :

Ecoles	Crédits transport sorties/classe	Nbr classes	Montant alloué 2023	Crédits transport piscine/classe	Nbre classes	Montant alloué 2023
Bischwihr élémentaire	150 €	1	150 €	350 €	1	350 €
Wickerschwihr élémentaire	150 €	2	300 €	350 €	2	700 €
Fortschwihr élémentaire	150 €	4	600 €	350 €	4	1 400 €
Porte du Ried élémentaire y compris ULIS	150 €	6	900 €	350 €	6	2 100 €
Muntzenheim élémentaire	150 €	5	750 €	350 €	5	1 750 €
Muntzenheim maternelle	150 €	3	450 €			
Porte du Ried maternelle	150 €	2	300 €			
Bischwihr maternelle	150 €	4	600 €			

## SYNDICAT POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

#### Séance du 21 Février 2023

Communes ayant participé au vote : Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried, Wickerschwihr, Durrenentzen et Urschenheim

Sur la base de la convention existante, l'association Jeunesse du Ried Brun gère les 5 structures périscolaires suivantes :

- Les Lucioles à Bischwihr
- Les Kaferlas à Holtzwihr avec une annexe à Riedwihr
- L'Escapade à Muntzenheim
- Les Mille-Pattes à Fortschwihr
- L'Île aux Copains à Durrenentzen

L'association en charge de ces 5 structures présente une demande de subvention de fonctionnement pour 2022 qui comprend :

- Le rapport d'activité 2022 de l'association
- Le compte de résultat 2022
- Le budget prévisionnel 2023

Le compte de résultat provisoire de l'année 2021 laisse apparaitre :

Un total des produits d'exploitation provisoire de : 1 061 891 € Un total des charges d'exploitation provisoire de : 1 089 924 €

-Résultat financier provisoire : 0 ∈ -Résultat exceptionnel provisoire : -433.00 ∈ -Soit un déficit provisoire : -28033.00 ∈

Recettes parents provisoire : 607 084 € contre 525 634 € en 2021

Subventions syndicat PRB : 320 000 €

Salaires, charges sociales et taxes assises sur les salaires 2022 provisoire : 703 799 € contre 657 030 € en 2021.

Le déficit provisoire est lié à deux facteurs :

Les dépenses liées à l'inflation ont été sous-estimées lors du premier trimestre 2022 : augmentation des frais bancaires, de remises CESU et ANCV ainsi que le prix global du cabinet FIBA.

Afin de palier à ces difficultés, l'association a :

- Fait appel à un nouveau prestataire comptable et social dès janvier 2023 afin de diminuer les coûts extérieurs
- Annuler le traditionnel repas de Noël à l'attention des salariés
- Mis en place un nouveau devis auprès de leur prestataire informatique ACI afin de développer une base unique de données pour le traitement des dossiers et factures aux familles (gain de temps)
- Augmenter de 5% les tarifs globaux (hors camp et activités annexes) dès janvier 2023
- augmenter la masse salariale consécutive à :
- Deux augmentations de la valeur du point du SMIC
- Deux recrutements nécessaires dûs à un contrôle Jeunesse et Sport

#### SYNDICAT POLE RIED BRUN COLLEGE DE FORTSCHWIHR

#### Séance du 21 Février 2023

- L'avance des frais de formations (MASTER RH + BPJEPS LTP) qui seront remboursés par l'OPCO à N+1 et N+2
- à de nombreux arrêts maladies récurrents
- à l'augmentation des dépenses

A la demande du Syndicat sur la transparence de la gestion financière de l'association et de l'emploi du personnel, l'association a mis en place un suivi des heures des salariés directement via un logiciel.

Ce logiciel permettra une meilleure visibilité du travail de chacun sur le terrain et de pouvoir sortir des données concrètes avec des alertes lorsque le quota enfants/animateurs ne sera pas respecté.

Cette nouvelle option du logiciel engendra des frais supplémentaires pour les mises à jour.

Suite à des échanges avec Jeunesse et Sport en novembre 2022, il semblerait qu'il y ait un manque d'effectif par rapport à la règlementation en vigueur. Des solutions devront être trouvées pour pallier ce manque.

Par ailleurs, la réglementation de Jeunesse et Sport ne permet pas le fonctionnement d'un multi-accueil sur la Commune de Porte du Ried.

Ainsi, la Jeunesse du Ried brun ne sera plus en charge à partir de septembre 2023 de l'accompagnement des enfants sur le site spécifique de Riedwihr.

La Commune de Porte du Ried est en négociation pour obtenir une dérogation.

Si tel n'était pas le cas, le Syndicat pourrait se voir demander par la Jeunesse du Ried brun le manque à gagner de la part CAF, (environ 6 000.00 €)

Concernant les locaux d'accueil, des quotients d'accueil d'enfants optimales devront être fixés entre les communes et les équipes en place qu'il ne faudrait pas dépasser.

La Jeunesse du Ried Brun a dû se plier lors des dernières années à la demande des mairies en n'augmentant pas sa demande de subvention. Conséquence : l'association ne dispose plus de fonds propres.

Ci-dessous, le tableau des effectifs de 2022 comparé à 2021 ; à noter que de janvier 2023 à février 2023, la moyenne des effectifs enfants midi à l'ESCAPADE est de 94 enfants, 85 aux LUCIOLES et 38 à l'ILE AUX COPAINS ; ces trois structures ont augmenté alors qu'une légère baisse est constatée pour les MILLE PATTES et les KAFERLAS.

	MPA	KAF	ESO	C LUC	URS	сн	TOTAL JRB année 2022	JF pr	TOTAL RB année écédente (2021)	Tendance
Moyenne des présences le midi	55	76	82	80	35	328	323		ha	usse
Moyenne des présences le soir	19	23	39	38	10	129	122		ha	usse
Accueil du matin		9		15	4	28	23		ha	usse
Moyenne mercredi midi uniquemen t		25				25	25		ic	lem
Moyenne mercredi journée		39				39	16		ic	lem

	Nombre total d'inscrits	Moyenne des présences / jour 2022	Moyenne des présences / jour 2021	Tendance
ALSH HIVER (10 jours)	97	33	31	Hausse
ALSH PRINTEMPS (8 jours)	101	36	8	Hausse
ALSH JUILLET (14 jours) + CAMP (5 jours)	146	56	50	Hausse
ALSH AOUT (11 jours)	89	38	32	Hausse
ALSH TOUSSAINT (9 jours)	112	42	42	Idem
ALSH NOEL	0	0	0	Idem

L'association sollicite donc pour l'année 2023 une subvention au Syndicat d'un montant de 300 000 € pour les 5 structures dont elle a la gestion, identique à celle de 2022.

#### Séance du 21 Février 2023

Des élus du Syndicat qui ont des voix consultatives au Conseil d'Administration ont rencontré les dirigeants de l'association afin d'avoir des compléments d'informations par rapport à cette demande.

A l'issue de cette présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité des communes votantes et pour les 5 structures suivantes :

- Les Kaferlas à Holtzwihr et son annexe à Riedwihr (Commune Porte du Ried)
- L'Escapade à Muntzenheim
- Les Lucioles (Bischwihr et Wickerschwihr)
- Les Mille-Pattes à Fortschwihr
- L'île aux Copains (Durrenentzen et Urschenheim)

**Décide** de fixer le montant de la subvention à l'association « La Jeunesse du Ried Brun » à 300 000 € pour l'année 2023.

Décide de faire un point d'étape avec l'association fin mars 2023

**Vote** les crédits qui seront inscrits au budget primitif 2023 dans le tableau des subventions.

**Décide** de verser cette subvention selon une périodicité mensuelle de janvier à décembre 2023.

## B.2 - Banque de matériel associative

#### B.2.1 - Fixation de tarif pour nettoyage de la friteuse.

Communes ayant participé au vote: Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Porte du Ried, Muntzenheim et Wickerschwihr,

Sur proposition de M. le Président, Le Comité Syndical, à l'unanimité des Communes votantes, **décide** de fixer un tarif de nettoyage des friteuses mises à disposition des associations des Communes contributrices qui ne seraient pas rendues dans un état de propreté.

Le montant est fixé forfaitaire à 50.00 € par friteuse.

#### C.1 - Projet de réorganisation du Syndicat au niveau du personnel

Suite au départ à la retraite de M. Kuehn, directeur général des services, prévu soit le 01/10/2023 ou le 01/01/2024 en fonction du projet de réforme actuellement en discussion au Parlement, M. le Président informe les membres du comité syndical qu'il ne sera pas remplacé.

Une réorganisation interne des effectifs est prévu. Mme Goidin-Carvalho passera à plein temps (35H) et certaines compétences seront assurées par d'autres agents. Pour la partie financière, il est prévu une mise à disposition d'un agent communal à raison de deux ½ journées par semaine.

M. le Président a rencontré l'ensemble des agents courant janvier lors d'entretien individuels. Il souhaite ainsi responsabiliser d'avantage les agents.

Toutes ces mesures seront à préciser dans les mois qui viennent.

La séance est levée à 20H30